



## Vente de voiture scénic 1.9

Par **soso41**, le **22/02/2015** à **09:07**

Bonjour hier on a vendu notre voiture scénic 1.9 dCi à un particulier au moment de la vente je lui ai dit que le moteur à était changé par le garagiste avant que nous l'achetions. Nous lui avons donné la facture garantie encore 1 mois le moteur est marqué 140 000km et sur le compteur c'est marqué 125 000km. les papiers ont étaient fait avec vendu dans l'état et hier soir ils nous rappellent pour dire que la voiture a trop de km au niveau moteur et il nous demande soit de rebaisser le prix ou qu'on la reprenne et si on ne fait rien il veut porter plainte est ce qu'il a le droit. merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **22/02/2015** à **11:42**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à suivre...

Ce que je comprends, le moteur a été changé pour un moteur d'occasion qui a plus de kilométrage que le véhicule, 140000km pour le moteur, 125000km pour le véhicule, c'est bien ça ?

Si oui, l'acheteur a t-il été officiellement averti ? Un écrit signé des parties a t-il été rédigé en ce sens ?

Par **soso41**, le **22/02/2015** à **16:42**

Bonjour.oui c'est ça pour le moteur et pour le véhicule.On lui a montré la facture du moteur avant la signature il ne la pas lu. On a signé les papiers de vente et c'est une fois qu'on est parti qu'il a lu les papiers.

Par **janus2fr**, le **23/02/2015** à **10:42**

Et cette facture, vous lui avez laissée je suppose ? Sans reconnaissance de sa part, il va être difficile de prouver que vous l'aviez réellement mis au courant.

Dans des cas comme cela, il faut absolument rédiger un document qui indique les particularités du véhicule et le faire signer de l'acheteur.

Sinon, il a toute latitude pour faire valoir le vice caché...

Par **soso41**, le **23/02/2015** à **11:20**

ok merci je lui ai laissé la facture il était au courant.

Par **janus2fr**, le **23/02/2015** à **11:40**

[citation] il était au courant.[/citation]  
Certes, mais vous le démontrez comment s'il nie ???

Par **soso41**, le **23/02/2015** à **13:37**

il a la facture avec lui.

Par **janus2fr**, le **23/02/2015** à **14:38**

[citation]il a la facture avec lui.[/citation]  
Oui et ?  
Comment allez-vous l'obliger à avouer qu'il a cette facture ? Il lui suffit de la bruler et hop, il ne l'a plus...

Par **soso41**, le **23/02/2015** à **14:49**

ok alors comment faire on a pas pensé à signer tous les deux donc la j'ai un tort mais c'est qu'il ma appelé qu'après qu'on a signé et quand on est parti.

Par **janus2fr**, le **23/02/2015** à **14:53**

Comme déjà dit, l'acheteur est en position de faire valoir le vice-caché.  
Ici, le vice en question ne semble pas remettre en question l'usage du véhicule, il serait donc étonnant qu'il obtienne, s'il va devant le juge, l'annulation de la vente, mais il pourrait obtenir une baisse du prix.

Par **soso41**, le **23/02/2015** à **14:58**

merci pour vos réponse c'est gentil de votre part